



SEANCE du 21 juin 2022

Convocation le 14.06.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un juin à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Pascal BALLOIR, Madeleine LAURIER, Jean-Michel CODRON, Stéphane LOREL, Philippe LEMAIRE, François FERAT, Sophie BOURGOIN, Julien FRICHET.

Absent :

Absents ayant donné procuration : Grégory PIERROT, Mireille PIGNARD

Pouvoirs : Grégory PIERROT a donné pouvoir à Madeleine LAURIER

Mireille PIGNARD a donné pouvoir à Pascal BALLOIR

Secrétaire de Séance : Madeleine LAURIER

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du programme des festivités organisées par la Commune en lien avec le Comité des fêtes de Châtet les 9-10-13 et 14 juillet 2022. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants.
- DECIDE de recruter un vacataire DJ pour assurer les bals de la fête patronale les 9 et 10 juillet.
- DECIDE de verser une subvention de 400 € au profit de l'Harmonie Fanfare de Sézanne et autorise les virements de crédits correspondant au budget 2022.
- APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDEMAT et donne pouvoir à M. le Maire pour voter lors de la prochaine assemblée générale de la SPL-XDEMAT le 28/06/2022.
- Après avoir recueilli l'avis favorable du Comité Technique auprès du Centre de Gestion de la Marne rendu le 21/06/2022, DECIDE de :
 - **supprimer** le poste d'adjoint technique à 15,5h/35è au 1^{er}/07/2022
 - **de créer simultanément** un poste d'adjoint technique à 4h/35è

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Fait à Saudoy, le 23 juin 2022

Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER

Diffusion :

Affichage (panneau Mairie)

Site internet de la commune : www.saudoy.fr

